

[Texte]

Mr. Rodriguez: You are starting to sound like John Bulloch, Mr. Chairman.

The Chairman: We have given government an out. This is really what is suggested. Mr. Oostrom.

Mr. Oostrom: Thank you, Mr. Chairman. Maybe we should deal with that point. Both reports suggest we need a more autonomous body, and you support that, but as Mr. Rodriguez pointed out, I am also a bit wary about not having any control over a Crown corporation, an autonomous body. Is there really no other way?

You mentioned various good points. Actuarial soundness may come out better. Certain reforms of principles could be done better. To have it a Crown corporation... is that the only way out? Are there no other ways at all?

• 1015

Prof. Pal: To deal with...

Mr. Oostrom: To deal with the UI. Should the commission be a more autonomous body? Is there no other way of getting it to be more autonomous? You talk about representation from the employers and employees not perhaps being the very best, with the deputy minister and the assistant deputy minister being on the commission as well. Could we not expand it perhaps, get a better representation of employer and employees? Is the Crown corporation the only way out? It seems to me everyone is focusing on that Crown corporation. As politicians, things are changing over a period of time. In 5, 10, 15, 20 years, who knows where we will be? Once it is a Crown corporation, it is very difficult for us to have any influence at all. We hear that from the grass roots, complaints coming up, and then we cannot do anything about it. That worries me.

Prof. Pal: There are a lot of things in what you said; let me try to respond to them, if I may, in sequence. Sure, in technical terms or in the abstract it is certainly possible to change administrative aspects of the program and the commission without necessarily altering the benefit structure itself. My argument has been that if you decide to hive off the income supplementation aspects of UI and the labour market programs and put them into other agencies, then you may as well, if it is going to be an insurance program pure and simple, turn it into an autonomous agency and have it run that way.

However, it would be possible, for instance, to leave the program relatively untouched but change some of the administrative dimensions. You could appoint a chief commissioner who would not necessarily be a member of the Department of Employment and Immigration. You could have the deputy minister sit, for instance, without a vote on the commission and

[Traduction]

M. Rodriguez: Vos propos ressemblent à ceux de John Bulloch, monsieur le président.

Le président: Nous avons donné une échappatoire au gouvernement. Voilà ce qui est véritablement proposé. Monsieur Oostrom.

M. Oostrom: Merci, monsieur le président. Peut-être devrions-nous nous attarder sur ce point. Les deux rapports proposent que nous ayons un organisme autonome. Et vous appuyez cette recommandation, mais comme M. Rodriguez l'a mentionné, je suis quelque peu inquiet du fait de ne pouvoir exercer aucun contrôle sur une société de la Couronne, sur un organisme autonome. Est-ce que vraiment il n'y a pas de façon de pouvoir le faire?

Vous avez indiqué plusieurs aspects intéressants. Il se peut que la solidité actuarielle constitue un meilleur argument. Certaines réformes de principe peuvent être mieux réalisées, mais d'en faire une société de la Couronne... est-ce que c'est la seule façon? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens du tout?

M. Pal: D'autres façons de régler...

M. Oostrom: D'autres façons de régler cette question d'assurance-chômage. Est-ce que la Commission doit être un organisme plus autonome? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres façons de lui assurer une plus grande autonomie? Vous déclarez que la représentation des employeurs et des employés n'est peut-être pas la meilleure, avec le sous-ministre et le sous-ministre adjoint faisant partie de la Commission également. Est-ce que nous ne pourrions pas voir à ce que les employeurs et les employés soient mieux représentés? Est-ce que la seule solution est de constituer une société de la Couronne? Il me semble que chacun s'oriente vers une société de la Couronne. En tant qu'hommes politiques, nous savons que les choses changent avec les années. En 5, 10, 15, 20 ans, qui sait où nous en serons? Lorsque cela sera une société de la Couronne, il deviendra très difficile pour nous d'exercer une influence quelconque. Nous entendons des plaintes s'élever de la base et alors nous ne pouvons rien faire. Cela m'inquiète.

M. Pal: Il y a beaucoup de choses dans ce que vous venez de dire; permettez-moi d'essayer d'y répondre par séquence. Bien sûr, en termes techniques ou abstraits, il est sûrement possible de modifier certains aspects administratifs du régime et de la Commission sans nécessairement modifier la structure même des bénéficiaires. Je dis que si vous décidez de diffuser en quelque sorte ou d'essayer les aspects de supplément du revenu, d'assurance-chômage et les programmes touchant le marché du travail afin de les confier à d'autres organismes, alors vous pouvez tout aussi bien, si cela doit être un régime d'assurance pur et simple, le confier à un organisme autonome et le faire fonctionner de cette façon-là.

Il serait possible, cependant, de ne pas toucher au programme mais d'en changer les dimensions administratives. Vous pourriez nommer un commissaire en chef qui ne serait pas nécessairement un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Vous pourriez permettre à un sous-ministre de siéger à la Commission, par exemple, mais sans